

CIDFF Phocéen

1, rue de Forbin
Immeuble « Le Strasbourg II »
13003 MARSEILLE

tél: 04 96 11 07 99

fax: 04 91 55 57 25

courriel : brrji@cidff13.net
swww.cidff13.org

Le BRRJI a été créé, en mars 1996, par l'Etat sur décision prise en Conseil des Ministres.



Un réseau national de proximité

111 associations

= une mission d'intérêt général

= un agrément par l'Etat

pour favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et
personnelle des femmes et promouvoir l'égalité
entre les femmes et les hommes.



CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Bouches-du-Rhône / Phocéen

• Bureau Régional de
Ressources Juridiques
Internationales •

BRRJI

Le réflexe égalité
www.cidff13.org

Les missions du BRRJI

Le **Bureau Régional de Ressources Juridiques Internationales** (BRRJI) est un service spécialisé du CIDFF Bouches-du-Rhône/Phocéen.

Destiné aux professionnel.le.s du réseau des CIDFF, et plus largement aux partenaires locaux (associations, organismes publics ou privés, acteurs sociaux), le BRRJI :

- ▬ délivre, en matière de **Droit International Privé**, des **informations juridiques** sur des situations précises ou générales.
- ▬ organise des sessions de **sensibilisation et de formation**.
- ▬ veille, collecte et met à disposition des **ressources juridiques**.

Le BRRJI veille à la protection des droits fondamentaux des résidentes étranger-ères sur le territoire français et des ressortissantes français-es à l'étranger.

Le CIDFF porte une attention particulière aux **situations des femmes et des familles**, notamment **aux cas de violences intrafamiliales** : mariage forcé, violences conjugales, conséquences sur les enfants et sur le droit au séjour.

Contacts :
04 96 11 07 99
brrji@cidff13.net

INFORMER
AGIR
EGALITE
FEMMES
HOMMES

Le Droit International Privé (DIP)

Le **Droit International Privé** (DIP) est une branche du droit privé (droit de la famille, état civil, nationalité, droit des étrangers...) qui règle les **situations présentant un caractère d'extranéité** : nationalité/domicile/résidence différents, engagements contractés dans un autre pays...

Le DIP permet de déterminer :

- ▬ dans quel pays l'affaire peut être jugée (conflit de juridiction),
- ▬ de quel pays est la loi applicable (conflit de loi).

Exemples de questions...

- ▬ **Mariage de deux personnes de nationalités différentes** :
Quelles conditions de validité ? Quel régime matrimonial ?
Quelle loi appliquer en matière de divorce ? Quelle incidence sur le titre de séjour ? Quelle procédure à mettre en œuvre lors d'enlèvement international d'enfants ?...
- ▬ **Naissance d'un enfant de parents de nationalités différentes** :
quelle loi pour la reconnaissance de paternité ? Quelle loi pour la responsabilité parentale et l'obligation alimentaire ? Quelle nationalité ?...
- ▬ **Décisions rendues à l'étranger** :
Quelles conditions pour leur reconnaissance, leur exécution en France ? Quelles démarches ou procédures à effectuer ?

Zone d'intervention : Grand Sud de la France